Département de la Marne Canton de Marson Commune de Chepy 20, Rue Saint Jean 51240

温: mairiechepymarne@wanadoo.fr



Chepy, le 28 mars 2014

Election du 1^{er} et 2^{ème} adjoint au maire de CHEPY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1, Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à CHEPY,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 11
bulletins blancs ou nuls : 0
suffrages exprimés : 10
majorité absolue : 5

Ont obtenu:

- Mme MENISSIER Martine : 10 voix – dix voix
- M. VILLE Gérard : 1 voix – une voix

Mme MENISSIER Martine ayant obtenue la majorité absolue est proclamée Première adjointe au maire.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

- Election du Deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 11
bulletins blancs ou nuls : 1
suffrages exprimés : 10
majorité absolue : 6

Ont obtenu:

- M. VILLE Gérard : 8 voix - huit voix

- Mme DIOUY Béatrice : 1 voix – une voix- M. GIOVANNI Philippe : 1 voix – huit voix

M. VILLE Gérard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au maire.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour extrait conforme. A CHEPY, le 28 mars 2014

Le doyen d'âge,	Le secrétaire de séance,	Le Maire,

Suivent les signatures des membres de l'assemblée délibérante,